

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Hauts-de-France
268, boulevard Clémenceau
59700 Marcq-en-Barœul
03 20 82 79 67
hautsdefrance@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE SECLIN

Hôtel de Ville
89 rue Roger Bouvry
59113 Seclin
03 20 62 91 11
<https://www.ville-seclin.fr/>

SAUVEGARDE DE LA COLLÉGIALE SAINT-PIAT

2, rue Matisse
59113 Seclin
<http://collegiale-saint-piat-seclin.fr/>

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration du

carillon de la Collégiale Saint Piat de Seclin

Nord

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Ville de Seclin - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Pour les 90 ans du carillon, donnons lui une nouvelle jeunesse !

◆ ◆ LE PROJET

Ce carillon est situé dans le clocher de la Collégiale Saint Piat, classée monument historique par arrêté du 20 décembre 1920. Des visites régulières y sont organisées par l'office de tourisme, y compris lors des journées du patrimoine.

Les anciens carillonneurs se nomment Jean-Baptiste et Jean-Francis Mulier (lequel exerce encore). Le jeune Thomas Roeland, le « carillonneur du Nord », s'est engagé à maintenir vivant le patrimoine du clocher de la Collégiale parmi des visites guidées et des concerts sporadiques. Suite à l'alerte donnée par l'association de sauvegarde de la Collégiale sur l'état de ce carillon, un artisan campanaire est aujourd'hui missionné par la ville pour la réalisation des travaux nécessaires à sa restauration. Il s'agit de procéder à la remise en état des transmissions et de la martellerie, des masses de frappe, le remplacement de taquets du tambour, la révision des axes des marteaux, et le remplacement de la poutre support des cloches faisant office de beffroi du carillon.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Suite aux destructions liées à la 1ère guerre mondiale, le clocher de la collégiale Saint Piat a été reconstruit en 1927.

C'est la fonderie anglaise Gillett & Johnston à Croydon près de Londres, réputée pour la justesse de ses cloches qui est retenue pour la fabrication du nouveau carillon, ce qui lui vaut d'être le seul carillon anglais de France, harmonisé au diapason de Big Ben, la cloche du Parlement britannique. Commande est passée le 11 août 1932.

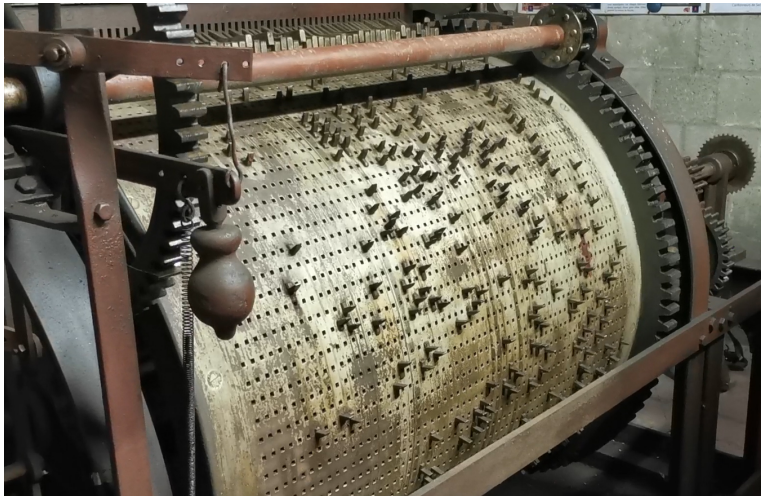
Les 42 cloches pesant 7 451 kg, arrivent à Seclin en janvier 1933. Quatre des nouvelles cloches de volée sont baptisées le 7 mai 1933, elles se nomment : Piat, Eloi, Eubert, et Marie. ces 4 cloches de volée constituent les basses de 38 autres cloches fixes

Une cloche fixe porte le nom des principaux donateurs. Les 37 cloches restantes portent l'inscription du fondeur, les armoiries de la Ville de Seclin, et la date de 1932. L'ensemble des cloches, permettant au carillon de fonctionner, ont été hissées dans le clocher le 8 mai 1933, et le 1er concert a été donné le 11 novembre 1933. Il y a bientôt 90 ans !

Il est temps de lui donner une nouvelle jeunesse !

Montant des travaux	61 028 €
Objectif de collecte	18 000 €
Début des travaux	Mars 2023

Credit photos © Ville de Seclin



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du carillon de la Collégiale Saint Piat de Seclin

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/44190

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
carillon de la Collégiale Saint Piat de Seclin

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐